



Demandes d'info sur vente immo ds succession

Par **alex51021**, le **08/08/2011** à **00:31**

Bonjour,

Suite au décès de mon grand père, survenu après celui de mon père, je deviens, par représentation de mon père, héritière avec mon oncle et ma grand mère.

Ma grand mère a choisi au titre des droits légaux $\frac{1}{4}$ en pleine propriété, et au titre de la donation entre époux la totalité en usufruit (limitée aux $\frac{3}{4}$). La succession contient plusieurs biens immobiliers.

Trois questions :

1. J'ai été contactée par une agence immobilière qui m'informe de la vente de l'un de ces biens immobiliers et me demande de transmettre tous pouvoirs à mon oncle pour la vente de ce bien. Est-ce légal? Ne devais-je pas donner auparavant mon accord à la vente de ce bien ou encore un mandat à l'agence?

2. Dans la mesure où ma grand mère est usufruitière limitée aux $\frac{3}{4}$, s'il y a des loyers perçus, ne dois-je pas en percevoir $\frac{1}{8}$? ($\frac{3}{4}$ pour elle et $\frac{1}{8}$ pour mon oncle et $\frac{1}{8}$ pour moi). Et si oui, qui est garant du respect de cela?

3. Dans la succession de mon grand père (2007) il est toujours détaillé les statuts de ma grand mère vis à vis du patrimoine en tant que conjoint survivant, mais jamais ni mon oncle, ni moi-même (qui sommes héritiers). Est ce normal?

Je vous remercie par avance de vos réponses à mes questions.

Par **mimi493**, le **08/08/2011** à **02:43**

[citation]1. J'ai été contactée par une agence immobilière qui m'informe de la vente de l'un de ces biens immobiliers et me demande de transmettre tous pouvoirs à mon oncle pour la vente de ce bien. Est-ce légal? Ne devais-je pas donner auparavant mon accord à la vente de ce bien ou encore un mandat à l'agence?[/citation] un des co-indivisaires peut chercher un acheteur, mais en aucun cas, ni compromis de vente, ni vente ne peut se faire sans votre

accord. L'agence y va au bluff en misant sur votre ignorancernrn[citation]2. Dans la mesure où ma grand mère est usufruitière limitée aux 3/4, s'il y a des loyers perçus, ne dois-je pas en percevoir 1/8? (3/4 pour elle et 1/8 pour mon oncle et 1/8 pour moi). Et si oui, qui est garant du respect de cela?[/citation] votre grand-mère a 1/4 en pleine propriété et les 3/4 restant en usufruit donc 100% de la jouissance du bien et 100% de ses revenus.rnrn[citation]3. Dans la succession de mon grand père (2007) il est toujours détaillé les statuts de ma grand mère vis à vis du patrimoine en tant que conjoint survivant, mais jamais ni mon oncle, ni moi-même (qui sommes héritiers). Est ce normal? [/citation] c'est à dire ? exemples ?rnVous avez signé le partage ou non ?